

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2024 chargeant monsieur Frédéric Nacinovich, attaché territorial, des fonctions de responsable territorial solidarités par intérim au sein du pôle solidarités, Maison du Département Solidarité (MDS) de l'Audomarois, site d'Arques et site de Saint-Omer, à compter du 1^{er} décembre 2024.

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la nomination d'un responsable territorial solidarités au sein de la MDS de l'Audomarois, site d'Arques, à compter du 20 janvier 2025.

Considérant l'absence du responsable territorial solidarités au pôle solidarités, MDS de l'Audomarois, site de Saint-Omer.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 20 janvier 2025, il est mis fin aux fonctions exercées par monsieur Frédéric Nacinovich, attaché territorial, en qualité de responsable territorial solidarités par intérim au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Audomarois – site d'Arques.

Article 2 :

A compter du 20 janvier 2025, monsieur Frédéric Nacinovich, attaché territorial, continue d'exercer les fonctions de responsable territorial solidarités par intérim au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Audomarois – site de Saint-Omer.

Article 3 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 5 février 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines